



Projet

Réplication du projet PROBO KOALA COTE D'IVOIRE

Pour le "renforcement des capacités pour le suivi et le contrôle des mouvements transfrontières des déchets et substances chimiques dangereux et leur gestion écologiquement rationnelle" dans trois pays d'Afrique francophone

GABON, MAROC, MADAGASCAR

RAPPORT DE MISSIONS

✓ LIBREVILLE	05/06 Décembre
✓ ANTANANARIVO	15/16 Décembre
✓ RABAT	27/29 Décembre

Ce rapport concerne les trois missions que les Consultants ont effectuées successivement dans les trois pays suivants :

- GABON
- MADAGASCAR
- MAROC

Les missions ont été programmées dans le cadre de la répliation du projet PROBO KOALA COTE D'IVOIRE pour le **“renforcement des capacités pour le suivi et le contrôle des mouvements transfrontières des déchets et substances chimiques dangereux et leur gestion écologiquement rationnelle”**.

Ce présent rapport comprend les parties suivantes :

- I. RAPPEL DU PROJET
 - Les objectifs du projet
 - Les phases du projet
 - Les activités du projet
 - Les résultats attendus
 - Les termes de références
 - La méthodologie de mise en œuvre
 - L'identification des parties prenantes
 - Le chronogramme des activités

- II. MISSIONS
 - GABON
 - MADAGASCAR
 - MAROC

- III. CONCLUSIONS

I RAPPEL DU PROJET

1 - Objectifs du projet

Ce projet vise à revoir les dispositions légales des pays afin de mettre en application les accords internationaux concernant les déchets et substances chimiques dangereux pendant toutes leurs phases de cycle de vie.

Ces accords spécifient également les mesures à prendre pour améliorer la coordination et les synergies, dans le respect de la politique de sécurité et des activités en matière de déchets et substances chimiques dangereux sur le plan national.

Le projet aura également pour but de faire la liaison entre les grandes études environnementales menées sur la contamination marine et celles portant sur la contamination en terre ferme. Il concerne également le transfert de responsabilités entre ces deux types d'outils dans le contexte de leur application au niveau national.

Le projet se déploiera de manière dynamique dans la recherche de moyens d'amélioration, en ce qui concerne l'application conjointe du Règlement sanitaire international de l'OMS (2005) et des mesures proposées par les AEM au niveau local et national.

Les missions de réplification du projet PROBO KOALA COTE D'IVOIRE que nous avons menées durant le mois de décembre ne concerne que la Phase I du projet définie ci-dessous.

2 – Phases du projet

Le projet global de réplification, se déroulera en trois phases :

- Phase 1 : analyse des lacunes et besoins juridiques et institutionnels.

- Phase 2 : renforcement du cadre réglementaire et des dispositions légales suivant les résultats de la phase 1 par la rédaction d'un avant-projet de mesures législatives ou réglementaires à mettre en place pour le pays participant y compris la transposition des AEM¹ en droit national.

- Phase 3 : renforcement de capacités pour la mise en œuvre des AEM et des outils de traçabilité associés relatifs aux substances et produits chimiques pendant les phases de cycle de vie des produits.

3 - Activités du projet

Phase 1 :

¹ Accords Environnementaux Multilatéraux : Bâle, Stockholm, Rotterdam, Montréal, MARPOL et RSI.

Une étude sur les lacunes et besoins en termes de moyens juridiques, réglementaires et institutionnels sera menée pour gérer de manière écologiquement rationnelle :

- les substances, produits chimiques et articles contenant des substances chimiques pendant toutes les phases de cycle de vie y compris la phase destruction et recyclage et ce, dans le cadre :
 - o des obligations réglementaires liées à la transposition en droit national des AEM (Accords Environnementaux Multilatéraux)
 - o du Règlement Sanitaire International (OMS 2005)
- les déchets provenant de l'activité de transport maritime réglementés par MARPOL

L'étude sera conduite en étroite collaboration avec des représentants du gouvernement.

Elle implique :

- une révision des outils significatifs existants, en termes juridiques et réglementaires et notamment le Code de l'Environnement et les textes associés à ce code
- des enquêtes nationales et internationales existantes,
- des consultations avec des organismes gouvernementaux.

Elle fera l'objet d'un rapport portant sur les résultats de l'étude et de la révision.

La phase 2

Elle englobera la rédaction de dispositions juridiques et réglementaires pour répondre aux lacunes et besoins identifiés dans la première phase, et le renforcement des dispositions juridiques ainsi que le cadre réglementaire existants.

Le projet engagera également une procédure de consultation dont le but sera d'apporter des mesures spécifiques que le gouvernement sera amené, sous recommandation, à adopter.

La phase 3

Elle concernera :

- l'élaboration d'outils de formation à partir de ceux déjà existants,
- l'organisation d'ateliers de formation pour faire prendre conscience aux parties prenantes des lois internationales et/ou nationale sur la gestion écologiquement rationnelle des substances et produits chimiques pendant les phases de cycle de vie dans le cadre des obligations réglementaires liées aux AEM, au Règlement sanitaire international de l'OMS (2005) ainsi que la gestion écologiquement rationnelle des déchets provenant de l'activité de transport maritime. Ces ateliers de formation cibleront les autorités locales et nationales dont les autorités portuaires, douanières et d'autres structures d'application des lois dans le secteur de la santé et de l'environnement.

4 - Résultats escomptés du projet

En phase 1 :

- Outil d'évaluation des lacunes et besoins pour la mise en œuvre au niveau national des obligations réglementaires des AEM ;
- Evaluation des lacunes et des besoins en utilisant l'outil d'évaluation
- Rapport d'évaluation qui stipule des recommandations visant à renforcer le cadre réglementaire et les dispositions légales existantes. Ces recommandations doivent également mettre en œuvre les dispositions réglementaires liées à l'application des AEM et du RSI en droit national,
- Validation du rapport d'évaluation par les parties prenantes institutionnelles

En phase 2 :

- Mise à disposition de textes juridiques qui répondent aux besoins identifiés dans la phase 1 couvrant à la fois le droit environnemental et la transposition en droit national des AEM.
- Validation par les parties prenantes institutionnelles des textes juridiques

En phase 3 :

- Mise à disposition d'outils de formation pour les autorités et organismes engagés dans l'application des dispositions réglementaires liés aux AEM.
- Capacité des autorités compétentes liées à la GER des substances et produits chimiques pendant les phases de cycle de vie² renforcée grâce à des outils de traçabilité et une meilleure maîtrise des mécanismes juridiques des AEM en droit national.
- Ces outils prendront également en charge la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris les rejets de fonds de cales des annexes 1 et 2 de la Convention MARPOL et les produits chimiques importés dans le cadre du RSI de l'OMS et d'autres AME, le cas échéant.
- Mise à disposition de rapports à l'issue d'ateliers organisés pour sensibiliser les autorités et organismes sur les lois internationales, afin de doter les gouvernements d'une base qui va leur permettre de promulguer des lois et des règlements dans la mise en place d'outils internationaux adéquats.
- Amélioration de la coopération interministérielle et inter-organismes au niveau national.

5 - Termes de référence de la mission

Définir avec les parties prenantes, un plan d'action pour la mise en œuvre du projet :

- Méthodologie de mise en œuvre
- Identification des parties prenantes
- Définition du chronogramme des activités

5.1 Méthodologie de mise en œuvre

² La destruction et le recyclage sont des phases de substances et produits chimiques sont des phases de substances et produits chimiques à l'état de déchet

La mission s'est servie pour la collecte des données de la matrice qui avait été élaborée pour la COTE d'IVOIRE ; cette matrice est à compléter par les différentes structures. Cette matrice questionnaire est à double entrée : Conventions/Cycles de vie et comprenait 4 fiches :

- Fiche 1 : analyse du cycle de vie des produits et substances
- Fiche 2 : correspondances entre les structures et les conventions
- Fiche 3 : compétences administratives des structures (organigramme)
- Fiche 4 : Réglementations spécifiques à la structure ou à l'organisme

La méthodologie d'évaluation des lacunes et besoins juridiques pour la mise en application des AEM est basée d'une part :

- *sur l'analyse du cycle de vie* des substances chimiques et produits contenant des substances chimiques. Les phases du cycle de vie sont :
 - l'importation
 - la production
 - la distribution
 - le transport
 - l'utilisation
 - l'élimination (y compris le recyclage)³
- *sur la mise en œuvre et l'utilisation de systèmes de traçabilité* réglementés des substances et produits chimiques pendant les phases du cycle de vie
 - système harmonisé des douanes (code douanier)
 - Système Général harmonisé
 - inventaire des émissions et transfert de matières polluantes
 - IMDG, ADR, RID
 - Installations classées
- *sur la mise en œuvre d'une synergie entre les AEM* grâce à la création ou le renforcement de capacité d'un comité national de gestion des produits chimiques qui englobe toutes les parties prenantes

Elle comprend successivement:

1. Identification des parties prenantes par rapport :
 - a. aux phases de cycle de vie, par exemple les autorités compétentes en matière d'importation et d'exportation de substances et produits chimiques
 - b. aux champs d'applications des AEM (Bâle, Stockholm, Rotterdam, MARPOL, RSI)
2. L'identification du cadre juridique actuel (Codes de l'environnement, lois, décrets, arrêtés) par rapport :
 - a. Aux substances chimiques
 - b. Aux déchets dangereux et non dangereux et notamment le transfert de statut juridique entre la substance et le déchet
 - c. Au transport des matières dangereuses (substances, produits et déchets)
 - d. Aux installations classées et Etudes d'impact environnemental
3. L'identification des lacunes et l'évaluation des besoins pour le renforcement du cadre juridique actuel

³ Les déchets sont considérées comme des substances / produits chimiques en phase d'élimination ou de recyclage

4. L'évaluation des infrastructures portuaires pour le stockage de substances, produits chimiques, déchets (y compris les déchets provenant de l'activité de transport maritime)
5. L'élaboration de textes juridiques nationaux et lois cadres sur les substances, les produits, les déchets chimiques soumis à réglementation comprenant entre autres :
 - a. Définition du transfert de statut de substance / produit à celui de déchet : notion d'abandon, d'obsolescence, d'élimination, recyclages substances/produits et recyclage de déchets.
 - b. Nomenclatures de substances et déchets
 - c. Nomenclatures d'installations classées
 - d. Normes d'émissions et de rejet
 - e. Normes d'analyses et accréditation de laboratoires
6. L'élaboration de textes juridiques pour la transposition en droit national des AEM et leur harmonisation avec les lois cadres relatives aux substances, produits chimiques pendant les phases du cycle de vie
7. L'élaboration en droit national du Règlement Sanitaire International (RSI) : élaborer, maintenir et renforcer les capacités appropriées sur le plan de la santé publique et d'ordre administratif relatives aux produits et substances chimiques⁴
8. La formation des autorités compétentes et développement d'outils de traçabilité pour l'application du cadre juridique national par rapport aux AEM :
 - a. Le contrôle de l'application des dispositions juridiques relatives aux AEM :
 - i. Transfert de déchets (importation / exportation : Bâle, Stockholm)
 - ii. Importation de substances : Rotterdam et Montréal
 - iii. Importation de POPs (Stockholm)
 - iv. Déchets en provenance de l'activité de transport maritime : MARPOL
 - b. Indexation des substances et produits chimiques dans le système douanier soumis à autorisation pour l'importation et l'exportation en relation avec les AEM
 - c. Classification des installations classées : régime de déclaration et/ou déclaration /autorisation
 - d. Contrôle des transports de matières dangereuses par mer : IMDG, par route : ADR, par rail: RID, par air: IATA
 - e. Introduction aux Bases de données pour :
 - i. le Système harmonisé (REACH)
 - ii. L'inventaire des émissions et transferts de polluants pendant les phases de production, transport, utilisation et élimination des substances chimiques

Les références bibliographiques utilisées seront notamment :

- Le code de l'environnement et les textes juridiques associés
- Le PNM pour la convention de Stockholm
- Le système douanier
- Le profil national chimique
- Autres à définir par les points focaux

⁴ Le RSI constitue un cadre de réglementation mondiale en vue de protéger du mieux possible la population contre la propagation internationale des maladies, grâce à l'adoption de mesures nationales de santé publique pour les voyageurs, le fret et les points d'entrée.

5.2 - Identification des parties prenantes

Les parties prenantes institutionnelles prises en compte lors de la mission sont les suivantes

Phase du cycle de vie	Autorités compétentes	Compétences administratives
Import / Export	Douanes	Code douanier
	Ministère transport Ministère Environnement	Transport matières dangereuses et des déchets
	Ministère Environnement	Licences d'exportation et de transit de déchets
	Ministère du commerce	Importation de substances et produits chimiques consommables
	Ministère de la santé	Impact des substances et produits chimiques importés
Production	Ministère de l'industrie	Production de produits chimiques
	Ministère de l'environnement	Installations classées
	Ministère de l'énergie et des ressources naturelles	Production d'électricité
Transport et stockage	Ministère des transports	Transport matières dangereuses et déchets
	Ministère de la défense : gendarmerie, sécurité routière	sécurisation des transports et transferts
	Ministère de l'intérieur	Protection civile : Prévention accidents et pollution
	Ministère Environnement	Transport matières dangereuses et déchets
Utilisation	Ministère du commerce	normes pour la consommation de substances et produits chimiques
	Ministère de l'Environnement	
Destruction recyclage	Ministère de l'Environnement	Exportation / transit déchets
	Douanes	Exportations déchets – importation substances
Toutes phases	Centre de recherches- Université - ONG	

Hydrocarbures	Compagnies pétrolières	Importation des produits pétroliers
---------------	------------------------	-------------------------------------

5.3 – Chronogramme de la mission phase 1 du projet

Activités	Phases activité	Parties prenantes nationales	Action	Durée d'exécution	Période exécution
	Mission de cadrage	- autorités compétentes administratives	Mise en place de l'atelier	0.5 jour	Décembre 2011
1 - Identification des besoins et lacunes du cadre juridique	Mission de lancement de l'activité Collecte d'informations sur le cadre juridique national et AEM	Autorités compétentes - secteur privé - administrations, ministères, agences, autorités portuaires - ONGs et sociétés civiles	Atelier de lancement et Rencontres avec les autorités compétentes mentionnées dans 5.2	2 jours	Décembre 2011
	Validation des informations sur le cadre juridique	- autorités compétentes administratives - secteur privé - ONGs et sociétés civiles	Atelier de restitution	1 jour	A définir

6 – Recherche de textes juridiques et législatifs

- Code de l'Environnement et réglementations associées : décrets, arrêtés, ...
- Transport des matières dangereuses : Mer: IMDG – Route : ADR – Rail: RID

- Importation, utilisation Substances et produits chimiques
- Installations classées – Etude d’impact Environnemental
- Réglementation des activités et infrastructures portuaires
- Réglementation sanitaire nationale

7 – Transposition des AEM en droit national

- Bâle
- Stockholm
- Rotterdam
- MONTREAL
- MARPOL
- RSI

II MISSIONS

II.1 GABON

Libreville 05/06 décembre 2011

La mission était composée de :

Dr DIA Mamadou : Consultant et coordonnateur régional pour la réplification du PK

Pr KOUADIO Georges : Consultant

Elle s'est déroulée en deux phases

Première phase : préparation de l'atelier : Le 28 et 29 Novembre 2011

Dès la signature du protocole d'accord, le Gabon a mis en place les mécanismes de coordination du projet sur le plan national. Ces mécanismes ont concerné notamment la responsabilisation du point focal de la Convention de Bâle, Monsieur Serge MOLLY ALLO'O ALLO'O, comme coordinateur national. Celui-ci est assisté de Madame ABOUANG Brigitte et du personnel du Centre National Antipollution pour l'appui logistique.

Cette équipe restreinte s'est mobilisée pour réfléchir sur la faisabilité des activités proposées dans le plan de travail soumis par le Consultant Régional recruté par le CRCB-AF. C'est dans cette dynamique que des lettres d'invitations ont été adressées aux parties intéressées par le projet.

La même procédure a été mise à contribution pour saisir les médias chargés de vulgariser le projet. Au regard du lien entre SAICM et le projet PROBO KOALA, le réseau d'experts locaux a été mis à contribution pour préparer l'atelier.

Afin de s'assurer de l'effectivité des préparatifs, le Coordonateur Régional, Dr Mamadou DIA, a été invité par le Gabon à une séance d'harmonisation qui s'est tenue une semaine avant la date prévue pour l'atelier les 28 et 29 novembre 2011.

Au cours de cet échange, il a été question de s'accorder sur les points suivants :

1. Cérémonie d'ouverture et de clôture ainsi que le contenu des allocutions ;
2. Méthodologie de travail, lieu et configuration de la salle de conférence ;
3. les documents à distribuer ou à projeter ;
4. Pertinence des invités potentiels ;
5. Effectivité du paiement des 75% du budget du projet.

Après avoir satisfait au protocole de bienvenue qui lui a été réservé par les autorités gabonaises, à travers le directoire du Centre National Antipollution, le Gabon a sollicité et obtenu que l'atelier accorde une importance particulière aux faits ayant concourus à la catastrophe du PROBO KOALA en 2006.

C'est à ce titre que les matrices, intitulées *évaluations des besoins et lacunes juridiques* ont été remises par le Coordonateur pour vulgarisation et remplissage par les différentes parties prenantes avant l'atelier.

Au terme de cet échange, l'agenda de l'atelier a été adopté.

Avant de conclure sur ces travaux préparatoires, le Coordonateur Régional a confirmé aussi la mise à la disposition du Gabon de cinq mille six cent vingt cinq (5 625) euros soit trois millions six cent cinquante mille deux cent cinquante (3 656 250) francs CFA GABONAIS représentant les 75% du budget (Cf : facture n°001/MEFEDD/CAB/CNAP/AND-CB du 29 novembre 2011).

Avant de lever la séance, le GABON a renouvelé sa reconnaissance au Secrétariat de la Convention de Bâle et le CRCB-AF de DAKAR pour l'estime et le choix qui lui ont été fait d'abriter la réplique du projet PROBO KOALA Côte d'Ivoire.

Deuxième phase : Atelier : Le 05 et 06 décembre

a. Arrivée des Consultants

Le Coordonateur Régional, Dr MAMADOU DIA, et le Pr Georges KOUADIO ont bénéficié des facilités offertes (lettres d'invitation pour obtention de visas) par le Gouvernement gabonais dès leurs arrivées en territoire gabonais respectivement le 4 décembre 2011.

b. Déroulement des travaux

Les travaux de l'atelier se sont tenus les 05 et 06 décembre 2011 à la salle de conférence de la direction générale de la prévention du SIDA sise au boulevard du bord de mer (ancien Gouvernorat de la province de l'Estuaire) et ont été articulés en trois phases :

1. Cérémonie d'ouverture ;
2. Présentation, échanges en séances plénières ;
3. Cérémonie de clôture.

Cet atelier a regroupé plus de 50 personnes représentantes

- Les administrations publiques
- Les sociétés privées
- La Société Civile et les Organisations Non Gouvernementales.

i. Cérémonie d'ouverture

Après la présentation de l'organisation globale des travaux, la cérémonie protocolaire a été articulée au tour de deux allocutions.

Prenant la parole au nom du Secrétariat Exécutif de la Convention de Bâle, le Dr MAMADOU DIA, après avoir remercié le Gouvernement gabonais pour l'hospitalité qui leur a été réservée, a rappelé le contexte dans lequel le Gabon a été choisi comme pays devant abriter la réplique du projet PROBO KOALA Cote d'Ivoire. Par ailleurs, il a fait un bref aperçu sur les objectifs du projet tout en signalant l'élaboration d'une stratégie de gestion des déchets qui requiert une franche collaboration entre toutes les parties prenantes. C'est pourquoi, au regard du nombre et de la qualité des participants, le Gabon réaffirme son engagement dans la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de MARPOL sur la base desquelles un Etat des lieux sera fait, a-t-il conclu.

A la suite de cette intervention, Monsieur Jean Baptiste NGWA NANGWA, Directeur Général du Centre National Antipollution, au nom du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Ecologie et du Développement Durable empêché a procédé à l'ouverture des travaux.

Au cours de son allocution, après avoir rappelé les démarches engagées par le Gouvernement pour devenir Etat partie à la convention de Bâle et intégrer le Centre Régional de la Convention de Bâle des pays d'Afrique Francophone (CRCB-AF) basé à Dakar (Sénégal), a réaffirmé l'engagement des plus hautes autorités nationales de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques toxiques et des déchets dangereux. C'est dans cette dynamique qu'il a invité les participants à faire preuve de rigueur et d'objectivité dans l'identification des lacunes et des besoins inhérents à cette problématique pour se mettre à l'abri des catastrophes écologiques à l'image de celle du PROBO KOALA en 2006. C'est sur cette note optimiste que les travaux ont été ouverts.

ii. Travaux plénières

Les travaux plénières, articulés en deux jours, ont démarré par l'élection des membres du bureau de l'Atelier. A l'unanimité, les représentants suivants ont été désignés :

- **Président** : Dr BRIDON Madeleine, Enseignant Chercheur au Département de Chimie de l'Université des Sciences de la Santé ;
- **Rapporteur Général** : Madame ASSEKO Esther, Commandant de Douanes, chargé d'Etudes à la Direction Générale des Douanes ;
- **Rapporteur Adjoint** : Monsieur Jean Christian MAPIKA, Chef de Service Logistique et Transit de l'entreprise de CIMGABON.

Dès la mise en place des travaux, le Président a sollicité et obtenu des participants qu'ils fassent un tour de table pour se présenter. Cette séquence a été suivie par la présentation des objectifs de l'atelier par les Consultants.

Au cours de cette présentation, l'historique et les conséquences politiques, économiques et sociales de la catastrophe du PROBO KOALA ont été commentés sur support power point. Ce bref aperçu a été suivi d'un travail dirigé.

Pour permettre aux uns et autres de s'approprier la méthodologie de travail, les Consultants sont revenus en détail sur la matrice intitulée **Analyse des besoins et lacunes juridiques**. Cette séance de clarification a introduit un échange avec les participants qui ont estimé que les fiches contenues dans cette matrice étaient trop complexes à remplir malgré les légendes. Reconnaissant cette complexité, les Consultants, ayant marqué leur entière coopération pour aider les administrations, les entreprises et la société civile à remplir ces fiches, ont invité les participants à lire attentivement la note explicative y relative. Ces éclaircissements ont permis d'obtenir, avant, la pause déjeuner, l'ensemble des matrices complétées telle que voulu par les Consultants.

Afin de fixer les idées sur les risques auxquels les pays africains en général et le Gabon en particulier sont soumis en l'absence d'une législation et d'une réglementation précise et spécifique aux produits chimiques toxiques et aux déchets dangereux, trois films documentaires, retraçant la catastrophe du PROBO KOALA en Côte d'Ivoire, ont été projetés.

Ces projections ont été suivies avec grande attention à tel point que tous les participants ont à l'unanimité sollicité et obtenu des copies desdites projections. Ceux-ci ont réaffirmé l'urgence de voir les traités internationaux pertinents en matière de produits chimiques et de déchets dangereux être vulgarisés. Le Gabon ayant déjà conduit des exercices tels que le Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm, dont l'exécution se heurte parfois à des contingences financières, les participants ont exprimés, en mettant en parallèle la dispersion des responsabilités évoquées dans les films documentaires visionnés, que le Centre National Antipollution soit renforcé en moyens techniques et logistiques.

Au regard de la passion exprimée dans les débats qui ont suivi la projection des éléments audio visuels du PROBO KOALA, la synthèse des travaux de la première journée n'a pu être effectuée avant la fin de la première journée comme prévue dans l'agenda.

La fin de la première journée des travaux a été entérinée à 18h30.

A la reprise des travaux le 6 décembre 2011 à 9h30, et au regard de la couverture médiatique des travaux du 5 décembre 2011, d'autres participants sont venus s'ajouter à l'atelier.

A l'entame des travaux, le Président de l'Atelier, après avoir présenté les travaux de la journée précédente, a invité les Consultants à faire la synthèse des résultats obtenus après dépouillage des matrices complétées par les participants.

Prenant la parole, le Pr Georges KOUADIO, au nom du Secrétariat de la Convention de Bâle et du CRCB-AF, s'est félicité de la forte coopération et de la représentativité qualitative des administrations publiques, des entreprises privées et de la société civile pour la soumission des matrices. La synthèse des résultats fait apparaître que toutes les administrations publiques, les entreprises pertinentes du secteur pétrolier, minier,

automobile et banquier, intéressées ou impliquées par la gestion des produits chimiques toxiques et les déchets dangereux étaient présentes. Qu'il s'agissent du secteur public, des entreprises ou de la société civile, la lacune la plus prépondérante concerne les textes de loi spécifiques en la matière. Sur le plan institutionnel, les attributions des établissements ou institutions méritent d'être clarifiées. Il apparaît aussi la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles des différents acteurs.

A ce titre, la stratégie de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux qui sera proposée au Gabon accordera une importance toute particulière aux avant projets de loi, à la clarification des attributions des institutions publiques et au renforcement des capacités opérationnelles à l'image de ce qui a été fait en Côte d'Ivoire, a-t-il conclu.

Cette analyse a reçu l'approbation des participants. C'est dans cette dynamique que le Président de l'atelier a invité ces derniers à formuler, sous la supervision des Consultants internationaux, les perspectives et les recommandations de l'atelier.

iii. Recommandations et perspectives

Au sortir de l'atelier, les participants ont formulé des recommandations et des perspectives pour la prochaine phase du projet ont été élaborées.

iv. Cérémonie de clôture.

Après deux jours de concertation, la clôture des travaux a été articulée autour de la lecture du rapport des travaux par le Rapporteur Général suivie de l'allocution du Ministre.

1. Rapport de séance

Le rapport des travaux de l'atelier a été lu par Madame ASSEKO Esther, en sa qualité de rapporteur général de l'atelier.

2. Allocution de clôture

Monsieur Jean Baptiste NGWA NANGWA, Directeur Général du Centre National Antipollution, représentant Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Ecologie et du Développement Durable, empêché a, au nom du Gouvernement, remerciant la Communauté Internationale, à travers le SBC et CRCB-AF pour avoir permis au Gabon d'amorcer la démarche devant aboutir à l'élaboration d'un plan stratégique de gestion des produits chimiques toxiques et des déchets dangereux. C'est pourquoi le Gouvernement accordera une haute priorité aux résultats de ce projet a-t-il poursuivi.

Les participants se sont séparés après un cocktail offert par le Gouvernement.

c. Sensibilisation sur le projet PROBO KOALA au Gabon

Qu'il s'agisse de la presse écrite ou de la presse audio visuelle, les communicateurs gabonais ont accordé une attention particulière aux activités ayant marqué le lancement de la réplique du projet PROBO KOALA Côte d'Ivoire au Gabon.

Après la cérémonie d'ouverture les interviews radio ont été accordées par les Consultants commis par le CRCB-AF. Différents participants se sont prêtés aussi à cet exercice tout au long de l'atelier à tel point que le quotidien Gabon Matin a accordé toute page au projet dans sa parution du 6 décembre 2011.

Avant de quitter le Gabon, le Dr Mamadou DIA a été invité à l'enregistrement d'une émission intitulée Environnement plus diffusée par une télévision privée suivie à travers le territoire national. Un support physique a été conçu à cet effet.

II.2 MADAGASCAR

ANTANANARIVO 14/15 décembre 2011

La mission était composée de :

Dr DIA Mamadou : Consultant et coordonnateur régional pour la réplification du PK

Pr KOUADIO Georges : Consultant

Les consultants ont été accueillis après un long voyage de 2 jours, le 13 décembre par Dr SALAMA à l'aéroport de TANANARIVO et installés au MOTEL-ANOSY-ANTANANARIVO, lieu où se déroulera l'atelier.

Après l'installation au MOTEL, une séance de travail, regroupant la coordination nationale du PROBO KOALA (Dr SALAMA et son équipe composée de 6 personnes) et les consultants s'est tenue et au cours de laquelle, il a été question de s'accorder sur les points suivants :

1. Cérémonie d'ouverture et de clôture ainsi que le contenu des allocutions ;
2. Méthodologie de travail, lieu et configuration de la salle de conférence ;
3. les documents à distribuer ou à projeter ;
4. Pertinence des invités potentiels ;
5. Effectivité du paiement des 75% du budget du projet.
6. Assurance que la matrice, intitulée *évaluations des besoins et lacunes juridiques* envoyée par le Coordonateur régional pour vulgarisation et remplissage par les différentes parties prenantes avant l'atelier a été reçue et distribuée.
7. Adoption de l'agenda de l'atelier

I. OUVERTURE DE L'ATELIER

L'atelier national de lancement de la réplification du projet PROBO KOALA COTE D'IVOIRE à Madagascar s'est tenue au MOTEL-ANOSY-ANTANANARIVO, du 14 au 15 Décembre 2011.

L'ouverture officielle de l'Atelier a été précédée d'une cérémonie de bienvenue de Mme NOASILALAO, responsable de la Communication au sein du Ministère de l'Environnement et des Forêts et de l'allocution de Dr DIA Mamadou, Consultant, Coordonateur Régional pour la réplification du Projet PROBO-KOALA, Représentant le Secrétariat de la Convention de Bâle et du CRCB-AF.

Après avoir remercié le Ministère de l'Environnement et des Forêts, le Bureau National de la Convention de Bâle et les invités, il a évoqué succinctement le contexte et les objectifs globaux de l'atelier national de lancement du projet de réplication du Projet PROBO- KOALA COTE D'IVOIRE à MADAGASCAR.

A la suite, après avoir souhaité la bienvenue aux participants à l'atelier, Madame EDMEE Christine, Directrice Générale de l'Environnement, Représentant le Ministre de l'Environnement et des Forêts félicite le Représentant du Secrétariat de la convention de Bâle et du CRCB-AF de l'initiative prise pour MADAGASCAR dans le but d'améliorer le cadre de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux.

Madame EDMEE exposa brièvement la situation globale de MADAGASCAR en matière de Gestion de l'Environnement.

Puis, elle annonça l'ouverture officielle de l'atelier en souhaitant la vive participation de chaque représentant de département (Public, Privées et les ONGs et Société civile).

35 participants issus de 18 administrations, 9 sociétés privées et 8 ONGs et société civiles furent enregistrés.

II- DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier s'est déroulé en 3 séances réparties de la manière suivante :

Séance 1

- Installation **d'un bureau** composé d'un Président et de deux rapporteurs pour assurer la gestion de l'atelier.
- Projection des Diapositive illustrant la catastrophe du PROBO-KOALA en **Côte d'Ivoire**,
- Présentation des **objectifs de l'atelier** et de la matrice d'évaluation des lacunes et besoins en termes de moyens juridiques, réglementaires et institutionnels,
- Présentation de quatre conventions (Bâle, Rotterdam, Stockholm et MARPOL)
- **Questions réponses et discussion** pour éclaircissement de certain points.

Séance 2

- Identification de 3 groupes de travail
 - Administration (Ministères, Collectivité locale,...),
 - Secteurs privées (Sociétés d'état, Entreprises privées,...)
 - ONGs et Société Civile
- Travail de groupe sur les matrices

Séance 3

- Discussions et échanges avec les Consultants

A l'issue de ces trois séances de travail :

- **13 préoccupations** majeures sur les lacunes juridiques, réglementaires, institutionnelles ont été identifiées,
- **14 points** sur **les besoins** enregistrés, et
- **3 points majeurs sur les renforcements de capacité sont notés** (formation, sensibilisation,).

L'atelier a été clôturé le 15 décembre par Mme EDMEE Christine, Directrice Générale de l'Environnement, Représentant le Ministre de l'Environnement et des Forêts après la lecture par le rapporteur du bureau de l'ensemble des recommandations adoptées à l'unanimité des participants et des perspectives ont été proposées pour le prochain atelier se rapportant à la phase 2 du projet

Il est à noter aussi une très bonne couverture médiatique de l'atelier avec la présence durant l'atelier de journalistes issus des télévisions (passage de l'atelier au journal télévisé national de la RTM de 20h le 16 décembre), radios (interviews) et presse écrite (journal : **la VERITE** du 15 décembre page 5 et le journal **VAOVAO** du 15 décembre page 5).

Les consultants ont continué après la tenue de l'atelier, à faire la visite des différentes structures et à collecter les différents textes juridiques auprès des autorités.

Une dernière séance de travail avec la coordination nationale a clôturé le séjour des consultants.

II.3 MAROC

RABAT 27/29 décembre 2011

La mission était composée de :

Dr DIA Mamadou : Consultant et Coordonnateur Régional pour la réplication du PK

Dr DRISS ZAKARYA : Consultant national marocain

Le consultant, Coordonnateur Régional pour la réplication du PK a été accueilli à l'aéroport de RABAT SALE, le 26 Décembre 2011 par le Dr DRISS ZAKARYA, consultant national, et installé à l'Hôtel IBIS de RABAT AGDAT.

Une longue séance de travail, entre le Consultant Coordonnateur régional (Dr DIA Mamadou), le département de l'Environnement (Mr Khalid MARGAA, Mme Amal LEMSOU), la Coordination nationale du PROBO KOALA MAROC (Mme Farah BOUQARATACHA) et le consultant national (DRISS Zakarya), s'est tenue le 27 décembre pendant toute la journée.

Au cours de la séance, il a été question de s'accorder sur les points suivants :

1. Cérémonie d'ouverture et de clôture ainsi que le contenu des allocutions ;
2. Méthodologie de travail, lieu et configuration de la salle de conférence ;
3. les documents à distribuer ou à projeter ;
4. Pertinence des invités potentiels ;
5. Effectivité du paiement des 75% du budget du projet.
6. Assurance que la matrice, intitulée **évaluations des besoins et lacunes juridiques** envoyée par le Coordonnateur Régional pour vulgarisation et remplissage par les différentes parties prenantes avant l'atelier a été reçue et distribuée.
7. Adoption de l'agenda de l'atelier
8. Discussion sur les autres phases du projet de réplication

Après la séance de travail, une visite des différents services du Secrétariat d'Etat à l'Eau et à l'Environnement a eu lieu et au cours de laquelle, le consultant Coordonnateur Régional fut reçu par Mr CHALABI Mehdi Directeur de la surveillance et de la Prévention des Risques, service au sein duquel sont logées les conventions internationales concernant l'environnement.

Mr CHALABI, après avoir souhaité la bienvenue au consultant, rappela l'importance de l'atelier et les espoirs placés à la suite du projet.

I. OUVERTURE DE L'ATELIER

L'atelier national de lancement de la réplication du projet PROBO KOALA en COTE D'IVOIRE au MAROC s'est tenu à RABAT du 27 au 29 Décembre 2011, à la salle de conférence du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines ,de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement.

L'ouverture officielle de l'atelier a été précédée d'une cérémonie de bienvenue de Mme Farah BOUQARTACHA Chef de la Division de la Prévention et des Stratégies d'Intervention au Coordonateur Régional pour la réplication du Projet PROBO-KOALA, Représentant le Secrétariat de la Convention de Bâle et du CRCB-AF.

Dr Mamadou DIA représentant le Secrétariat de la Convention de Bâle et du Centre régional de la Convention de Bâle pour les pays d'Afrique francophone (CRCB-AF) Coordonateur Régional pour la réplication du projet PK a réitéré ses remerciements au Département de l'Environnement pour l'organisation de cet atelier et a présenté succinctement le contexte et les objectifs globaux de l'atelier national de lancement du projet de réplication du Projet PROBO- KOALA COTE D'IVOIRE au MAROC.

A la suite, Farah BOUQARATACHA Chef de la Division de la Prévention et des Stratégies d'Intervention a félicité le Représentant du Secrétariat de la convention de Bâle pour cette initiative visant à améliorer le cadre de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux au MAROC.

Madame BOUQARTACHA exposa brièvement la situation globale du MAROC en matière de Gestion de l'Environnement et de la mise en œuvre des Conventions objet de l'atelier.

II-ORGANISATION DE L'ATELIER

34 participants représentant 30 administrations, 3 associations professionnelles et entreprises et une ONG furent enregistrés

Séance 1

- Installation **d'un bureau** composé d'un Président et de deux rapporteurs pour l'organisation du déroulement de l'atelier.
- Présentation des **objectifs de l'atelier** et de la matrice d'évaluation des lacunes et besoins en termes de moyens juridiques, réglementaires et institutionnels,
- Projection /présentation relative à la catastrophe du PROBO-KOALA en **Côte d'Ivoire**,
- Présentation des quatre conventions (Bâle, Rotterdam, Stockholm et MARPOL)
- **Débat :**
 - *aspects juridiques et techniques* relatives aux 4 conventions,
 - état d'avancement quant à leur mise en œuvre au Maroc,
 - aspects juridiques, techniques, sociales et économiques relatives et à l'incident de PROBO KOALA.

Séance 2

- Création de 3 groupes de travail :
 - Gestionnaire des conventions (Départements Ministériels concernés,...),
 - Utilisateurs (Ministères, Entreprises privées, Associations professionnelles....)
 - Communication (Départements Ministériels et Société Civile)
- Travail de groupes sur les matrices.

Séance 3

- Discussions et échanges entre Consultants quant aux résultats de l'atelier.

A l'issue de cet atelier :

- Une matrice synthétisant les préoccupations des participants a été présentée.
Des échanges ont porté sur 2 points :
 - ✓ interventions/prérogatives des structures présentes en rapport avec les 4 conventions et par cycle de gestion des produits chimiques,
 - ✓ correspondances entre structures et conventions,

Des recommandations d'ajout de quelques items à la matrice ont été proposées,

Une synthèse générale a été exposée se rapportant :

- aux lacunes juridiques,
- aux besoins en termes de renforcement des capacités des structures présentes à l'atelier,
- à l'appropriation du projet par les participants.

A l'issue de la synthèse générale fait par les consultants, 55 points ont été identifiés :

- 18 correspondants aux lacunes juridiques
- 32 correspondants aux besoins
- 5 correspondants aux renforcements de capacités

Ensuite, le rapporteur du bureau de l'atelier a fait la lecture de l'ensemble des recommandations adoptées à l'unanimité des participants et des perspectives qui ont été proposées pour le prochain atelier se rapportant à la phase 2 du projet.

L'atelier a été clôturé le 29 décembre 2011 par Farah BOUQARTACHA Chef de la Division de la Prévention et des Stratégies d'Intervention Représentant le Secrétariat d'Etat à l'eau et à l'Environnement.

III CONCLUSIONS

Les objectifs de la première phase du projet de répliation du PROBO KOALA COTE D'IVOIRE dans les trois pays (GABON, MADAGASCAR, MAROC) ont été atteints à savoir, l'évaluation des besoins et lacunes juridiques.

Les lacunes juridiques seront approfondies et des solutions seront proposées au cours de la seconde phase

Des recommandations ont été apportées et des perspectives attendues

Tous les pays ont souhaité la tenue rapide de la seconde phase du projet ; les consultants ont émis le vœu qu'elle puisse se tenir avant la fin du premier semestre 2012 afin d'être dans la dynamique de la première phase.

Néanmoins quelques points peuvent être discutés pour la bonne marche des prochaines missions :

- Des missions de cadrage avec mise à disposition des fonds au pays doivent être organisées à l'amont des ateliers,**
- Les séjours dans ces pays ont été courts et n'ont pas permis de lister l'ensemble des problèmes, il faudra une semaine répartie comme suit :**
 - Visite des services et entretiens : 4 jours**
 - Atelier : 3 jours**

Les ateliers de la première phase était prévus pour 30 personnes mais vu la sensibilité du problème, ce nombre a été dépassé largement et il a été enregistré dans certains pays jusqu'à 50 participants (GABON).

Dans les trois pays objets de la répliation, la presse écrite, parlée et audiovisuelle a relayé les ateliers.

Les Consultants